



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

politique de la santé

Question écrite n° 19391

Texte de la question

M. Christian Kert attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de la pêche sur les conséquences pour le secteur viticole de la récente publication du rapport Roques relatif aux problèmes posés par le danger d'utilisation des drogues qui place sur un même plan le consommateur d'alcool et le toxicomane. L'écho fait dans la presse durant tout cet été a particulièrement choqué la filière viticole. Aussi, il lui demande quelle est la position du ministère sur les suites à donner à ce rapport et s'il envisage de prendre publiquement position afin de revenir au simple bon sens dans le débat public ouvert à la suite de ce rapport.

Texte de la réponse

A la demande du secrétaire d'Etat à la santé, le professeur Bernard Roques a conduit durant le premier semestre de 1998 une mission sur les problèmes posés par la dangerosité des drogues. Il s'agissait de réaliser, dans le cadre d'une commission composée d'experts des domaines concernés, une analyse scientifique des effets néfastes, en particulier sur le cerveau, des différents toxiques et psychotropes, auxquels étaient associés l'alcool et le tabac. Cette étude avait notamment pour objectif d'aboutir à des propositions sur les principaux axes de recherche à développer. Le rapport de cette commission a fait l'objet d'une présentation rapide et sommaire dans la presse, qui a fait figurer l'alcool parmi les produits toxiques les plus dangereux. Une telle présentation, qui a suscité une vive émotion auprès de l'ensemble des professionnels de la filière viti-vinicole, relève manifestement d'une vision à la fois déplacée et réductrice du contenu de ce rapport. L'étude biomédicale qui a été réalisée envisage les effets néfastes de différentes substances licites ou illicites au niveau du système nerveux central. Pour ce qui est de l'alcool, il est certain que ses effets délétères sont dus, dans tous les cas, à une consommation abusive, dont les conséquences, très lourdes, posent un véritable problème de santé publique. En revanche, une consommation modérée et maîtrisée de vin, qui concerne l'écrasante majorité de nos concitoyens, n'entre évidemment pas dans le champ de cette étude. Des études scientifiques récentes prouvent en effet de façon convergente sur le plan international qu'une consommation modérée de vin, notamment dans le cadre des repas, peut avoir des conséquences positives sur la santé. Le Gouvernement français rappelle sa volonté de ne pas confondre, dans le débat public, les deux aspects évoqués ci-dessus, liés à deux types de consommation d'alcool distincts. Il se félicite de la participation de la profession viti-vinicole dans son ensemble aux efforts de responsabilisation en matière de santé publique.

Données clés

Auteur : [M. Christian Kert](#)

Circonscription : Bouches-du-Rhône (11^e circonscription) - Union pour la démocratie française-Alliance

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 19391

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : agriculture et pêche

Ministère attributaire : agriculture et pêche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 21 septembre 1998, page 5136

Réponse publiée le : 25 janvier 1999, page 429